



Pôlénergie

La Newsletter



@POLENERGIE

POLENERGIE.ORG

Été 2023



ACTU DU PÔLE

Page 2

ACTU ÉNERGÉTIQUE

Tour d'horizon des solutions d'économies d'énergie et de décarbonation pour l'industrie

Page 3

Focus sur Luxel, expert du photovoltaïque au sol, concernant les perspectives d'évolution du marché de l'électricité et les centrales au sol

Page 5

Décret BACS : mise en oeuvre

Page 6

ACTU DE NOS ADHÉRENTS

Technord obtient à nouveau le label « Best Managed Companies »

Page 7

RETOUR D'ÉVÉNEMENT

Retour en images sur le barbecue entre les membres de Pôlénergie

Page 8

APPELS À PROJETS

Page 9

ACTU DU PÔLE

L'ÉDITO MÉTAPHORE ESTIVALE...

Dans votre jardin, plantez une graine de citrouille (*cucurbita pepo* subsp. *pepo*) fin avril-début mai et observez. Ce n'est pas la plus petite des graines, ce n'est pas la plus grosse non plus... Au début, tout semble normal : elle germe, surtout si vous arrosez quotidiennement... Peu à peu, pourtant, les proportions de la plante deviennent inquiétantes.. Les feuilles s'élargissent pour ne rien perdre en lumière à capter, pour étouffer toute velléité des adventices au ras du sol mais surtout pour diriger l'eau le long des nervures et la conduire

comme un réseau jusqu'aux racines... C'est décidément l'ingénieuse plante de citrouille qui gagne par ses feuilles mais aussi par ses rames qui s'étendent, se réenracinent par marcottage naturel et fleurissent pour porter le fruit. Vous verrez grossir celui-ci à vue d'œil, jusqu'à atteindre 5-6 kg pièce...

Méditez alors sur le miracle de la nature qui sait capter l'énergie solaire pour en faire une usine agro-alimentaire aux déchets biodégradables et produire un fruit stockable qui enchantera vos

soupes et entremets pendant tout l'hiver...

En ce début d'été, place à l'émerveillement devant Dame Nature, dont tout notre ingénierie essaye péniblement d'en être le pâle reflet... Cette respiration nous est essentielle pour revenir « chargés » positivement et diffuser nos énergies vers des projets qui aident à vivre et prospérer, à l'image de la citrouille...

Bon été à tous !

Responsable de rédaction : Jean Gravellier

Responsable de la publication : Marion Cousin

CALENDRIER

19-20
SEPT 2023

CONGRÈS ALLICE « DÉCARBONER L'INDUSTRIE : AGIR AUJOURD'HUI ET INNOVER POUR DEMAIN »

Programme et inscription sur polenergie.org

10-13
OCT 2023

POLLUTEC

Retrouvez Pôlénergie le 10 et 11 octobre au stand H4-D020.

Plus d'informations sur pollutec.com

24
OCT 2023

FORUM ENTREPRISES IMT MINES ALÈS / ENSCM

Pôlénergie se propose de porter les demandes des adhérents lors du forum.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur polenergie.org

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

ATAWEY conçoit, fabrique et distribue des stations de recharge d'hydrogène vert ; contribuant au déploiement de l'hydrogène zéro-carbone.

CMI MAINTENANCE NORD est spécialisé dans la maintenance et la mécanique industrielles, les projets de rénovation et d'installation, sur site et en atelier.

CAMBLAIN CHATELAIN est une commune française située dans le département du pas-de-calais (62), en région Hauts-de-France.

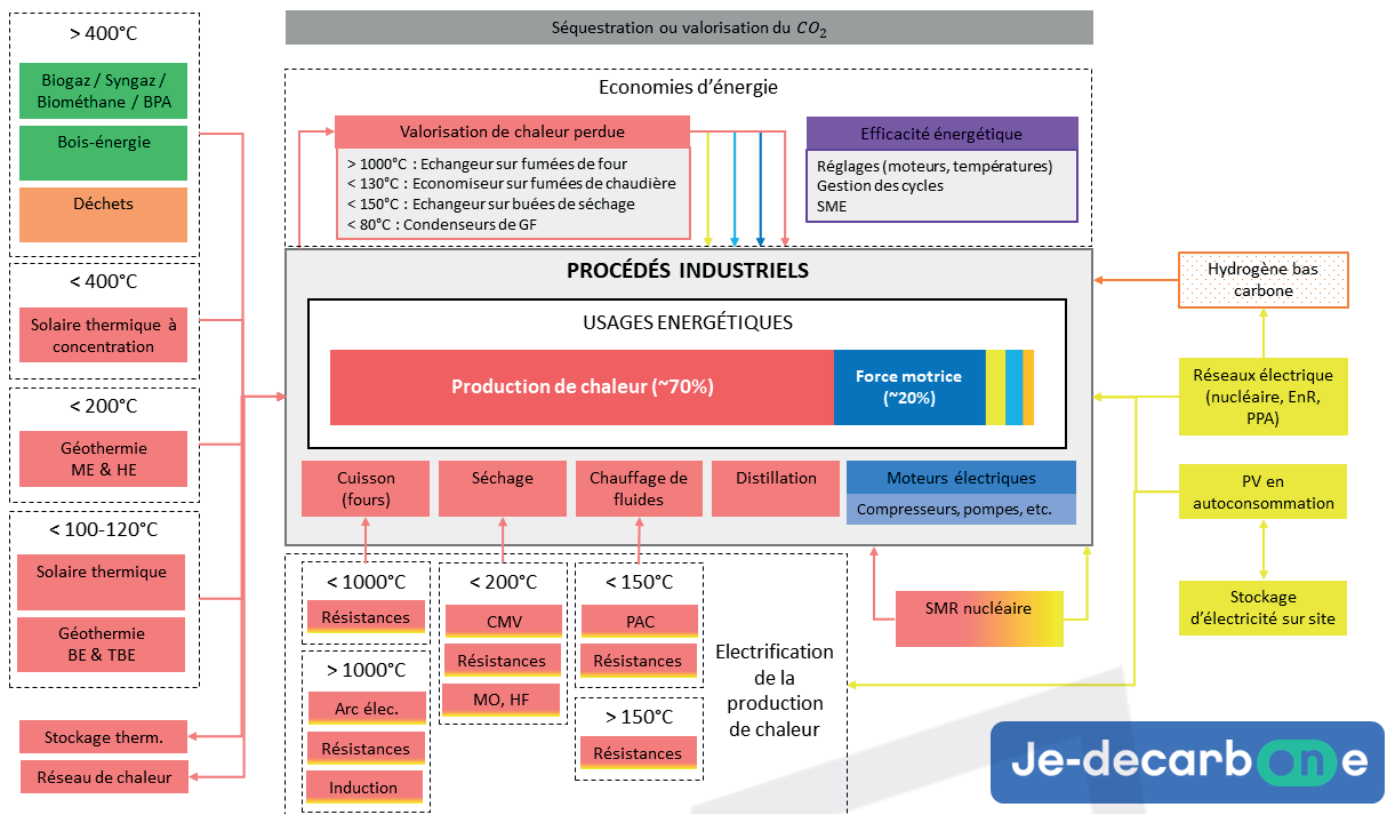
HY2GEN FRANCE développe, construit, finance et exploite des installations de grande capacité de production d'hydrogène vert (100% décarboné) ou de bio-carburants fabriqués à partir d'hydrogène vert obtenu, entre autres, par électrolyse de l'eau avec de l'électricité 100% renouvelable ou à partir de biomasse.

MYRAL conçoit, fabrique et commercialise des solutions d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) et d'habillage de façades en neuf et en rénovation.

ACTU ÉNERGÉTIQUE

TOUR D'HORIZON DES SOLUTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE DÉCARBONATION POUR L'INDUSTRIE

En France, 70% de la consommation d'énergie dans l'industrie est dédiée à la production de chaleur. Les 30% restants servent à comprimer, former, mettre en mouvement des pièces mécaniques à l'aide de moteurs électriques (~20%), à produire du froid (<5%), à éclairer les bâtiments (<5%) ou à des procédés électriques bien spécifiques comme l'électrolyse (<5%). Dans le prolongement des leviers de sobriété (matérielle et énergétique) et d'efficacité énergétique, la décarbonation de l'industrie française repose dès lors sur deux piliers principaux : la décarbonation de la production de la chaleur et la production massive d'électrons décarbonés et compétitifs. Le schéma présenté dans cet article synthétise les principaux leviers technologiques à disposition des industriels pour réaliser des économies d'énergie et décarboner leurs procédés industriels.



19% des émissions nationales de CO₂

En 2021, l'industrie française a consommé un total de ~470 TWh d'énergie dont ~315 TWh à usage énergétique et ~155 TWh sous forme de matière première (principalement des produits pétroliers pour la pétrochimie). La totalité représente plus de 25% de la consommation énergétique française et pèse pour 19% des émissions nationales de CO₂¹.

En particulier, environ ~230 TWh de l'énergie sollicitée - soit plus de 70% des usages énergétiques - est dédiée à la production de chaleur, dont ~1/3 pour des basses températures (<100°C), ~1/3 pour des niveaux de température compris entre 100°C et 400°C et ~1/3 dépassant les 400°C. Quelques procé-

dés font appel à de la chaleur à plus de 1000°C, par exemple dans la sidérurgie ou la construction (production de clinker, fabrication de briques en terre cuite).

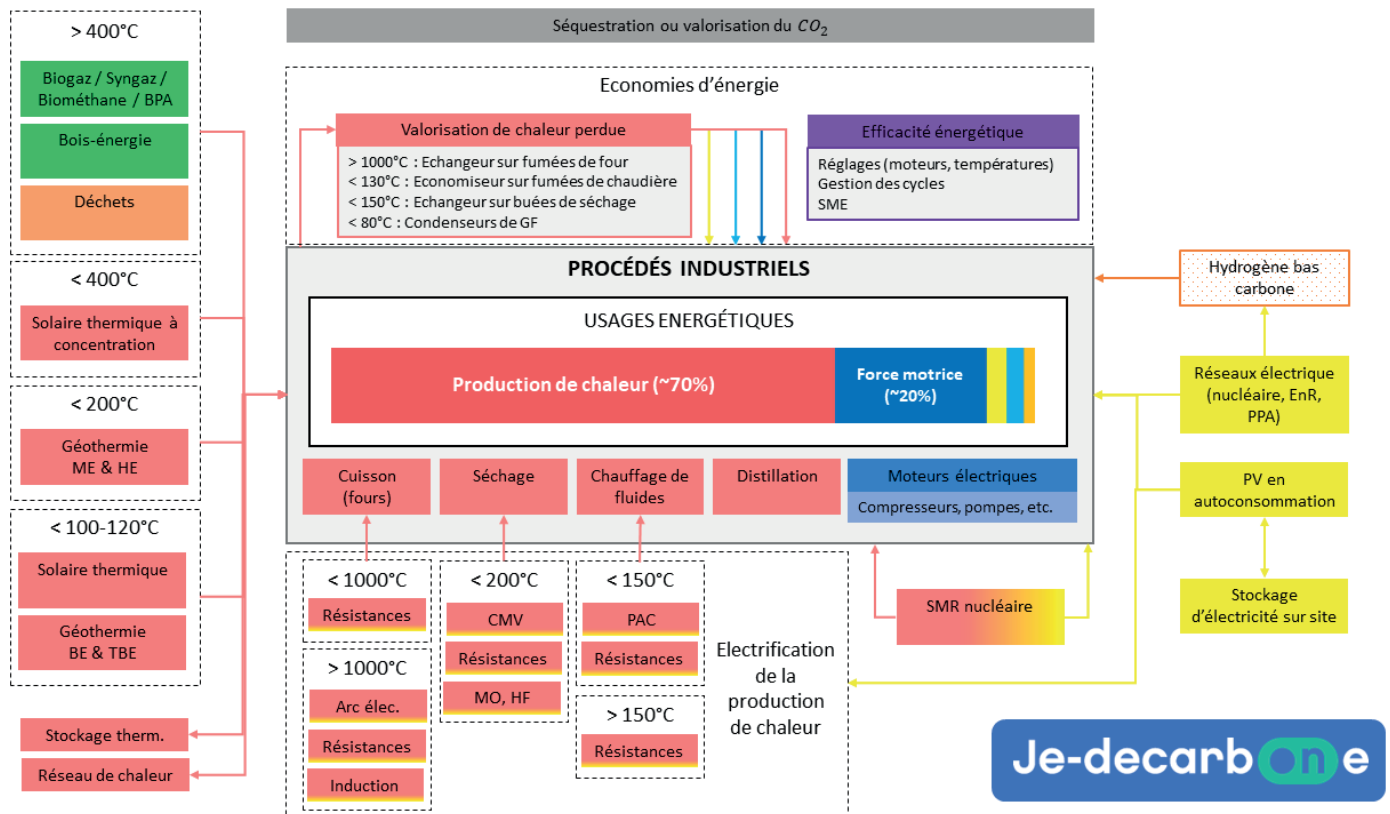
Une large gamme de solutions techniques

Partant de ce constat, une manière alternative de présenter les différentes solutions d'économie d'énergie et de décarbonation est donc de partir des usages, en particulier des usages thermiques que l'on peut classer en 4 grandes familles : la cuisson (augmenter la température d'un produit dans une enceinte fermée), le séchage (réduire la concentration en eau d'un produit par évaporation), le chauffage de fluides (eau liquide, vapeur, huile - pour utilis-

tion en vecteur de chaleur) et la distillation (séparation des composants d'un mélange liquide par évaporation). En y incluant les moteurs électriques, ces 5 grands procédés (encadré gris dans le schéma) sollicitent plus de 90% de la consommation d'énergie de l'industrie.

La partie supérieure du schéma représente les familles de solutions d'économie d'énergie (gestion des cycles, pilotage numérique, réglages des machines - températures, moteurs) et de valorisation de chaleur fatale dont on chiffre le gisement annuel en France à 90-100 TWh. La chaleur récupérée, principalement par le biais d'échangeurs sur fumées de four, d'économiseurs sur fumées de chaudières, d'échangeurs sur buées de séchage ou de condenseurs sur groupes froids, peut être valorisée

¹ : Secrétariat Général à la Planification Écologique, La planification écologique dans l'énergie, Juin 2023



telle quelle après un éventuel rehaussement du niveau de température (Pompes à chaleur, CMV, éjecto-compresseur) ou transformée en énergie mécanique, électricité et/ou froid.

Exemples anonymisés d'intégrations de technologies de décarbonation sur des sites industriels :

- Dans un atelier mécanique, l'installation d'un variateur de vitesse sur un moteur électrique a permis d'économiser 20% de la consommation d'énergie.
- Dans une petite fonderie, la baisse de température de mise en repli des fours a permis d'économiser plus de 120 MWh d'énergie sur un an.
- Dans une brasserie, la valorisation de chaleur fatale sur les groupes froids a permis de réduire de 25% la consommation d'énergie du site.
- Sur un site d'agroalimentaire, l'installation d'un système de récupération de chaleur fatale a permis d'économiser 2 GWh d'énergie en un an.
- Sur un autre site agroalimentaire,

l'adoption une chaudière biomasse a permis d'effacer 85% de la consommation de gaz pour la production de vapeur.

La partie gauche du schéma regroupe les leviers de production de chaleur renouvelable et bas carbone, par gamme de température², hors électrification. On retrouve les systèmes solaires thermiques (capteurs plans ou à concentration) et la géothermie, ainsi que les combustibles qui permettent de dépasser les 400°C (CSR - combustibles solides de récupération, bois, biogaz et gaz bas carbone produits sur site ou acheminés par le réseau). Il existe également une offre complète de solutions d'électrification de la production de chaleur, présentée sur la partie inférieure du schéma, pour toutes gammes de températures : chauffage par induction, résistances, PAC, etc. On notera l'importance de briques unitaires comme les solutions de stockage thermique ou les pompes à chaleur pour l'intégration des systèmes EnR thermiques dans l'industrie

ainsi que le rôle des réseaux de distribution de chaleur.

On retrouve sur la partie droite du schéma les sources d'approvisionnement électrique bas carbone, depuis les réseaux électriques ou en local (autoconsommation, contrats d'achat). Trois briques unitaires se distinguent enfin des solutions chaleur / électricité :

- L'hydrogène bas carbone, que la France envisage de produire majoritairement par électrolyse de l'eau et qui devrait servir essentiellement en tant que matière première.
- Les SMR (Small Modular Reactor) nucléaires, pour une production de chaleur (jusqu'à 80-100 MW) et d'électricité (jusqu'à 30-40 MW) sur site.
- La capture et la valorisation du CO₂, qui devraient être réservées aux émissions « fatales » ne pouvant être évitées autrement, par exemple issues de réactions chimiques.

²: Bien qu'utile et lié aux propriétés physiques des ressources énergétiques, le niveau de température n'est pas le seul critère technique à prendre en compte pour évaluer la pertinence d'une solution thermique, qui se mesure également à la puissance, à l'emprise au sol, à l'approvisionnement énergétique du site, à la géométrie du site et des fours, etc.)

Passer à l'action avec Je-decarbOne

Le schéma de cet article a été construit par l'équipe Je-decarbOne, avec l'appui des industriels pilotes de l'action. L'ambition de Je-decarbOne est d'aider les industriels dans leurs efforts d'économie d'énergie et de décarbonation en proposant une série d'outils pédagogiques, de retours d'expérience (notamment par le biais de webinaires) et de mise en relation avec l'offre française de décarbonation (plateforme en ligne et rencontres business sur tout le territoire). Les industriels peuvent à la fois trouver sur la plateforme les informations pour monter leur projet, des partenaires financiers, ingénieurs, équipementiers... ou simplement décrire leurs besoins afin d'être contactés par un offreur de solutions.

L'intégralité des solutions présentées sur ce schéma et plus de 800 entreprises de la filière sont référencées sur la plateforme <https://www.je-decarbOne.fr/>.

FOCUS SUR LUXEL, EXPERT DU PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, CONCERNANT LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ET LES CENTRALES AU SOL



L'année 2022 a été très mouvementée pour le marché de l'électricité, qui a généré une demande très forte d'accompagnement des industriels et des collectivités pour sécuriser leur approvisionnement en énergie à un coût maîtrisé. Les demandes de nos clients pour des contrats de vente de gré à gré sur du long terme, aussi appelés CPPA (pour Corporate Power Purchase Agreements), ont bondi. L'intérêt pour les industriels de valoriser leur foncier avec des centrales photovoltaïques a également fortement cru, que ce soit en autoconsommation ou en revendant l'électricité sur le réseau.

Chez Luxel, nous avons su nous adapter à ce contexte changeant pour répondre

au mieux aux besoins de nos clients. Ainsi nous avons été parmi les premiers à signer des CPPA dès 2021 avec la SNCF sur le site de Lachapelle-Auzac pour une puissance installée de 20 Mwc. De plus, nous proposons désormais à nos clients des solutions hybrides de centrales au sol et en toiture, afin de maximiser leur potentiel.

L'année 2023 est placée sous le signe d'un retour à des prix de l'énergie plus raisonnables, mais nos clients savent désormais que les prix peuvent s'envoler. La demande reste donc forte d'obtenir une meilleure visibilité sur les prix de l'énergie et de saisir les opportunités de décarboner tout ou partie de leurs consommations, afin de moins dépendre des énergies fossiles et de lutter contre le dérèglement climatique.

La réglementation est également en pleine mutation pour s'adapter à ces changements. La loi d'accélération des énergies renouvelables a introduit une facilitation de mise en place de CPPA pour les collectivités. Le marché de l'électricité européen est en train

d'évoluer pour tenter de devenir plus robuste, en favorisant lui aussi les contrats à long terme.

Le photovoltaïque a par ailleurs bien résisté à la hausse des prix des matières premières et les modules ont retrouvé leur prix d'avant crise. Les centrales au sol sont donc la solution la plus compétitive pour produire de l'électricité renouvelable localement à bas coût. Avec l'annonce de l'ouverture prochaine d'une gigafactory de panneaux solaires en France et des objectifs de décarbonation ambitieux, toutes les conditions sont réunies pour que ce marché continue sa forte progression !

DÉCRET BACS : MISE EN OEUVRE

Le décret BACS (Building Automation & Control Systems) détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire. Cette réglementation impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, pour tous les bâtiments tertiaires pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation a une puissance nominale supérieure à 290 kW, d'ici le 1er janvier 2025 et supérieure à 70 kW, d'ici le 1er janvier 2027. Pôl'énergie organisait le 7 juillet un webinaire avec Sobren, Schneider Electric et GreenYellow France.



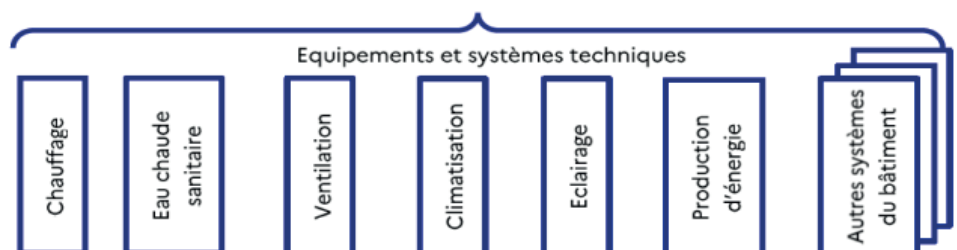
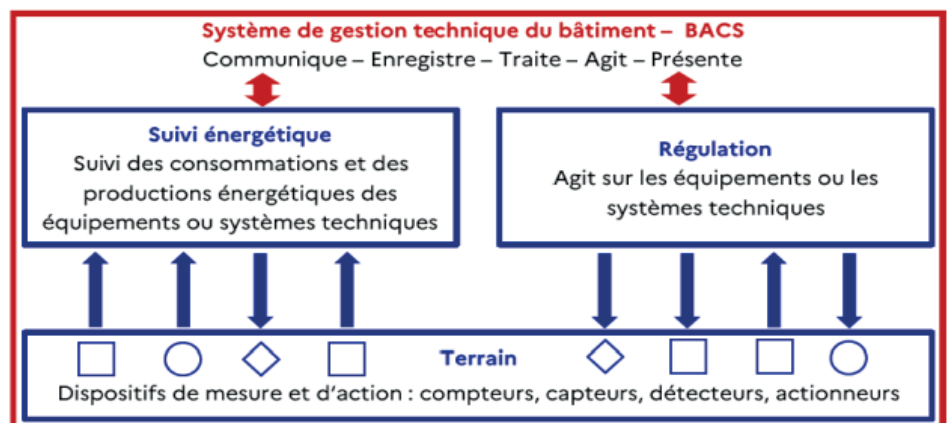
Sobren est membre de l'Alliance BACS, plateforme d'analyse, réflexion et action pour l'efficacité énergétique des bâtiments et réduction de l'empreinte carbone pour lutter contre le réchauffement climatique; Jonathan Lanez de Sobren rappelle que le décret BACS ne se limite pas aux seules GTB (Gestion Technique du Bâtiment) mais concerne bien l'ensemble du parc tertiaire, à quelques exceptions près toutefois. Les bâtiments ayant un temps de retour sur investissement (TRI) supérieur à 10 ans sont exemptés de cette réglementation. Il a été cependant souligné que d'ici le 1er janvier 2027, tous les bâtiments tertiaires d'une puissance supérieure à 70 kW seront concernés par ce décret. Le décret prévoit également une vérification périodique des installations.

La GTB présente plusieurs fonctionnalités intéressantes. Elle permet de suivre, d'analyser et d'enregistrer les données du bâtiment. Elle permet également de comparer les consommations par rapport à des valeurs de référence, détecter les pertes d'efficacité et assurer l'interopérabilité avec les diffé-

rents systèmes du bâtiment. Enfin, elle permet un arrêt manuel et la gestion autonome des systèmes reliés.

En termes d'économies d'énergie, l'installation d'une GTB peut entraîner une réduction de la consommation énergé-

tique de 15 à 20 % en moyenne. Sobren note le coup de pouce apporté par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Du 29 octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023, le programme «Coup de boost GTB» est en vigueur ; il vient doubler la prime CEE pour la mise en



place d'une nouvelle GTB et augmente de 1,5 fois la prime pour l'amélioration d'un système existant. Les opérations engagées avant le 1er janvier 2025 pour les GTB de classes A ou B (selon la norme NF EN ISO 51120-1) peuvent bénéficier d'une prime de 2 à 3 € par mètre carré. Le financement est lié à la surface pilotée, ce qui signifie que la taille du bâtiment influencera le montant de l'aide financière accordée.

Caroline Gerset de Schneider Electric, précise de son côté la différence entre la GTC (Gestion Technique Centralisée) et la GTB (Gestion Technique du Bâtiment). La GTC est «silotée» : il existe autant de GTC que d'installations techniques différentes et ces GTC ne communiquent pas entre elles. En revanche, la GTB a pour objectif de faciliter l'utilisation des installations techniques. Lors de l'installation d'une GTB, il est important que sa classe soit liée aux installations existantes. Par exemple, si une GTB de classe A est choisie, il est essentiel que les installations aient les capacités de mettre en œuvre les consignes de la GTB (par exemple, pour le chauffage, il faut que les pompes/circulateurs soient à débit variable).

Schneider Electric a également présenté son retour d'expérience sur le bâtiment de la technopole Schneider, qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète, avec notamment la mise en place de GTB pour chaque équipement. Cette initiative a eu des résultats

Potentiel d'économies sur le chauffage avec une GTB performante sans altérer le confort,



Barometre OID, 2021

©2022 Schneider Electric. All Rights Reserved

remarquables en termes de réduction des consommations énergétiques. Les fonctionnalités de suivi, d'analyse et d'enregistrement des données du bâtiment offertes par les GTB ont permis d'identifier les zones de gaspillage énergétique et de mettre en œuvre des mesures correctives appropriées. Les GTB ont également facilité la comparaison des consommations par rapport à des valeurs de référence et la détection des pertes d'efficacité, ce qui a contribué à une meilleure optimisation des systèmes du bâtiment.

Enfin, Mickael Suchanek de GreenYellow France, a présenté le concept de Contrat de Performance Énergétique (CPE) en lien avec le financement des travaux. GreenYellow est un accompagnateur dans la transition énergétique pour les acteurs privés et publics et propose une solution globale à travers le CPE. Le CPE est un contrat unique

D'une GTB de classe C à A → quelles économies ?



Life Is On | Schneider Electric

qui intègre toutes les solutions pour réduire la consommation énergétique d'un bâtiment. Il s'agit d'un partenariat où GreenYellow s'engage à garantir des économies d'énergie sur la durée du contrat. Ce modèle de financement repose sur une redevance mensuelle payée par le client ; les économies réalisées grâce aux actions de réduction de consommation, avec notamment l'installation d'un système de GTB, sont utilisées pour rembourser cette redevance. Le CPE s'applique à toutes les actions de réduction de consommation, y compris l'isolation et la régulation des systèmes, en plus de la GTB. Il permet donc une approche globale de l'efficacité énergétique du bâtiment. La durée typique d'un CPE varie de 5 à 15 ans, ce qui permet de garantir des économies d'énergie sur une période significative.

Retrouvez le replay du webinaire en cliquant [ici](#).

ACTU DE NOS ADHÉRENTS

TECHNORD OBTIENT À NOUVEAU LE LABEL « BEST MANAGED COMPANIES »

C'est avec une grande fierté que le groupe Technord a remporté pour la 2ème année consécutive, le label « Best Managed Companies ».



Le label «Best Managed Companies» récompense les entreprises privées

belges qui traduisent une stratégie claire, une gestion efficace des talents, une bonne dose d'implication et une structure de gouvernance solide en excellents résultats financiers.

« Après l'arrivée dans le Top 10 du concours du Meilleur Employeur ou encore

les labels RSE B Corp et EcoVadis, notre philosophie d'entreprise est à nouveau reconnue. Nous sommes persuadés qu'elle contribuera à accroître notre notoriété et notre attractivité auprès de nos clients, de nos prospects et des nouveaux talents que nous recherchons. » **Philippe FOUcart**, Président Directeur Général / CEO.

À propos du label « Best Managed Companies »

Le programme Best Managed Companies, initié par Deloitte Private en collaboration avec Econopolis et la KU Leuven, reconnaît le succès des entreprises privées belges sous tous les aspects de leur gestion.

Un cadre éprouvé à l'échelle mondiale est utilisé pour évaluer les qualités et les pratiques de leadership dans les domaines de la stratégie, les capacités, l'engagement et les performances financières.

Le programme a été développé en 1993 au Canada et a été déployé entretemps dans plus de 42 pays à travers le monde.

RETOUR D'ÉVÉNEMENT

RETOUR EN IMAGES SUR LE BARBECUE ENTRE LES MEMBRES DE PÔLÉNERGIE

Ce mercredi 12 juillet 2023, les membres de pôlénergie se sont réunis au Golf de Bondues pour échanger sur divers sujets. Ci-dessous quelques photos illustrant cette soirée.



Si vous avez manqué cet événement, ne vous inquiétez pas, d'autres occasions ne manqueront pas de se représenter !

Pour voir plus de photos de l'événement, rendez-vous sur [notre compte LinkedIn](#).

APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS « ÉTUDES DE RÉSEAUX DE CHALEUR RENOUVELABLES, 2^{ÈME} ÉDITION : JUSQU'À 80 % DE VOS ÉTUDES FINANCÉES »



Cet Appel à projets propose une aide exceptionnelle pour vous aider à identifier et mettre en œuvre les projets de réseaux de chaleur renouvelable et de récupération ou de boucles d'eau tempérées géothermique les plus pertinents sur votre territoire.

Cette aide s'adresse aux collectivités, associations et entreprises qui souhaitent réaliser une étude pour déterminer les conditions de réussite de leur projet de création ou d'extension d'un réseau de chaleur et/ou de froid Enr&R (Énergie Renouvelable et de Récupération) ou d'une boucle d'eau tempérée géothermique, au sein d'une ville ou d'une EPCI de population inférieure à 50 000 habitants.

Vous souhaitez réunir les conditions de réussite par l'intermédiaire d'une étude ? Vous souhaitez faire appel à un bureau d'étude externe ou un cabinet conseil indépendant ? Votre collectivité couvre une population inférieure à 50 000 habitants ?

- L'ADEME pourrait financer votre étude jusqu'à 80 % (via le principe de minimis). Dans un deuxième temps, elle pourra offrir des aides Fonds Chaleur pour vos travaux de réalisation.
- L'ADEME met à disposition des modèles de cahier des charges et des guides pour faciliter l'appel à un bureau d'étude ou à un cabinet conseil.

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 septembre 2023.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS - BCIAT 2023 : BIOMASSE CHALEUR POUR L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET LE TERTIAIRE



L'appel à projets BCIAT (Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire) est réservé aux projets biomasse (chaudières et générateurs air chaud) dont la production thermique est supérieure à 12 000 MWh/an.

Cet appel à projets s'adresse :

- aux industries manufacturières au sens de la nomenclature d'activités française établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- aux projets d'alimentation de bâtiments tertiaires (bureaux, commerces, grandes surfaces de distribution, logistique, aéroports...) et des installations du secteur agricole

Pour les installations visant à alimenter des industries du bois manufacturières au sens de la section C division 16 et division 31 de la nomenclature d'activités française, les porteurs de projets sont éligibles à un appel à projets spécifique (Biomasse Chaleur Industrie du Bois BCIB) accessible sur le portail AGIR de l'ADEME.

Cet appel à projets est lancé dans le cadre du programme d'investissements France 2030 et du Fonds Chaleur. Il sera doté financièrement de deux enveloppes : 125 millions d'euros via France 2030 et 50 millions d'euros via le Fonds Chaleur. Il est géré par l'ADEME pour le compte de l'Etat.

L'appel à projets BCIAT vise à accompagner les projets de production de chaleur de plus de 12 GWh/an via une chaudière ou un générateur à air chaud et à partir de biomasse (plaquettes forestières et assimilées, connexes et sous-produits de l'industrie de première transformation du bois, bois fin de vie et bois déchets, granulés, sous-produits industriels, sous-produits agricoles).

Ces projets doivent s'inscrire dans une démarche globale d'optimisation énergétique du site (sobriété, efficacité énergétique, valorisation chaleur fatale, étude multi ENR) et répondre à des engagements sur la qualité de leur plan d'approvisionnement.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 28 septembre 2023 à 15h00.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS - ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX HYDROGÈNE - ECOSYSH2



L'ADEME soutient vos investissements pour le déploiement d'infrastructures de production, de distribution et d'usages d'hydrogène renouvelable ou bas carbone afin de contribuer au développement de la filière ainsi qu'à la décarbonation de l'industrie et des activités de transport.

Vous êtes une entreprise des secteurs de l'énergie, de l'industrie, du transport ou du BTP, une collectivité ou un acteur public en charge de l'exploitation de réseau de transport, de zones portuaires... Vous avez identifié une opportunité de déployer l'hydrogène dans vos activités ou sur votre territoire.

Vous êtes, autant que possible, organisé en consortium avec différents acteurs : producteurs, distributeurs et consommateurs d'hydrogène pour des usages dans les transports ou l'industrie.

Votre projet concerne :

- soit la mise en place et l'exploitation de nouvelles infrastructures de production d'hydrogène (par électrolyse de l'eau ou pyrogazéification de biomasse) et de nouvelles infrastructures de distribution ;
 - soit l'extension d'éco-systèmes hydrogène existants par le déploiement de nouveaux usages transport.
- Il intègre l'acquisition ou la location d'équipements (véhicules, navires, engins) nécessitant l'utilisation de l'hydrogène dans des activités de transport de personnes, de marchandises ou pour de la manutention de matériaux ou marchandises.

Son objectif est de permettre la substitution d'hydrogène d'origine fossile dans l'industrie ou de carburants fossiles (diesel, essence) dans les activités de transports ou de logistique.

Au travers du programme EcosysH2, vous pouvez bénéficier d'une aide financière : une subvention est octroyée sur la base des coûts éligibles des équipements installés dans le cadre de votre projet.

Cet appel est opéré dans le cadre du programme d'investissements France 2030 et devrait être renouvelé en 2024.

Si vous êtes intéressés par le déploiement d'un écosystème mais que votre projet n'est pas encore assez mature, l'ADEME peut vous proposer un accompagnement financier et technique pour réaliser des études d'opportunité et de faisabilité, pour finaliser la structuration de votre dossier.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 29 septembre 2023 à 17h00.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS «SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES»



Le gouvernement a décidé de consacrer, dans le cadre de son plan d'investissement « France 2030 », 300 millions d'€ dont 100M€ dès 2022, à travers cet AAP. Cet appel à projet vise à déclencher une dynamique de déploiement en zone urbaine et dans les territoires d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques de tous types. Elle s'adresse aux opérateurs privés et aux collectivités

en capacité d'installer et d'exploiter un réseau de bornes de recharge.

Elle se décline en 2 axes :

- Axe « métropoles » avec des stations situées dans l'une des 10 principales métropoles
- Axe « territoires » avec des stations situées dans les zones non éligibles de l'axe « métropoles » (autres métropoles, villes moyennes, territoires ruraux, zones blanches)

L'appel à projet se clôture le 31/12/2024, avec une première relève le 11/07/2022 suivi d'une relève bi annuelle (1er janvier et 1er juin)

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2024.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS : DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE - DECARB IND+



L'Appel à projets (AAP) DECARB IND+ vise à décarboner de manière profonde des sites industriels via l'efficacité énergétique, l'électrification des procédés, l'usage de l'hydrogène renouvelable ou électrolytique bas-carbone, et/ou encore l'usage de dérivés d'hydrogène renouvelable.

Etes-vous concerné ?

Sous réserve de publication de l'arrêté de la Première ministre approuvant le cahier des charges de cet Appel à projets, ce dispositif s'adresse à tout site industriel et à des projets d'efficacité énergétique, d'électrification, d'usage d'hydrogène renouvelable ou électrolytique bas-carbone, et/ou d'usage de dérivés d'hydrogène renouvelable, permettant une réduction d'au moins 40 % des émissions annuelles de GES directes ou une réduction d'au moins 20 % de la consommation énergétique annuelle, au périmètre du projet mené, par rapport aux émissions moyennes observées sur les cinq dernières années précédant la demande d'aide.

Les projets visés sont des projets présentant un montant d'investissement minimal de 50 millions d'euros et une demande d'aide strictement inférieure à 200 millions d'euros.

Le détail de l'aide

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie défini par la Stratégie Nationale Bas Carbone est de -35 % entre 2015 et 2030, nécessitant a minima une baisse des émissions de l'industrie de 81 MtCO₂eq par an en 2015 à 53 MtCO₂eq par an à horizon 2030.

En plus de favoriser les investissements dans des secteurs et filières moteurs de la transition écologique, le plan France 2030 consacre spécifiquement 5 milliards d'euros pour le soutien au déploiement de projets de décarbonation sur des sites industriels.

C'est dans ce contexte qu'est lancé l'Appel à projets DECARB IND+ qui vise à diminuer fortement les émissions de GES des sites industriels via quatre leviers de décarbonation :

- Efficacité énergétique
- Électrification des procédés
- Adaptation des procédés pour intégration d'hydrogène renouvelable ou électrolytique bas-carbone, pour des usages à finalité matière ou énergétique (combustion)
- Adaptation des procédés pour intégration de dérivés d'hydrogène renouvelable, pour des usages à finalité matière uniquement

L'appel à projets prévoit une première relève le 12 décembre 2023.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

Vous souhaitez être accompagné pour compléter un dossier ou vérifier votre éligibilité à un appel à projets ?

Contactez-nous : contact@polenergie.org

Décarboner l'industrie
Agir aujourd'hui et innover pour demain



Congrès biennal
ALLICE | 2023

19 / 20 septembre 2023
Les Salons Hoche
Paris 8e

Retrouvez toutes les
informations sur :
www.congres-alice.com/fr/





MISSIONS ÉCONOMIQUES

DES OPPORTUNITÉS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE



2 au 6 octobre 2023
NAIROBI, KENYA



10 au 13 octobre 2023
KIGALI, RWANDA



avec le soutien de



Dans le cadre de la dynamique Energie pour l'Afrique et du programme européen ESECA, le pôle MEDEE organise une mission économique à Nairobi, Kenya du 2 au 6 octobre 2023 et/ou à Kigali, Rwanda du 10 au 13 octobre 2023.

Organisée avec 4 clusters européens, cette mission vise à soutenir le déploiement des PME dans ces deux pays dont les marchés énergies renouvelables et smartgrids sont porteurs d'importantes opportunités ! Au programme : des rencontres avec les acteurs institutionnels, économiques et académiques locaux et des rdv BtoB personnalisés. Des salons internationaux reconnus sur les filières énergétiques sont organisés sur les mêmes périodes dans chacun des pays.

Les programmes et les modalités de participation sont présentées [ici](#).

SAVE THE DATE
l'événement des Hauts-de-France

Métha'Morphose
du biométhane aux gaz verts de demain

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

La chartreuse de Gosnay

Soyez acteur de la Métha'Morphose des Hauts-de-France !

L'événement régional incontournable revient !

Cette 4ème édition, placée sous le thème «Du biométhane aux gaz verts de demain», réaffirme notre volonté commune de positionner le gaz renouvelable au cœur du territoire des Hauts-de-France.

Rejoignez-nous pour une journée d'échanges et de découvertes, spécialement conçue pour les porteurs de projets, les agriculteurs et les élus souhaitant découvrir la méthanisation mais aussi être à la pointe de l'innovation dans le domaine des gaz renouvelables.

Au programme :

- ateliers d'échanges
- plénières inspirantes
- remise des prix du challenge étudiants
- village de la méthanisation....

Rejoignez-nous à Métha'Morphose et contribuez à la construction d'un avenir énergétique durable pour les Hauts-de-France. Venez vous inspirer, échanger, et faire partie de la transition vers les gaz verts de demain !

FEUILLE DE ROUTE HYDROGÈNE HAUTS-DE-FRANCE

SAVE THE DATE



Entreprises, collectivités, partenaires du monde académique,

L'actualité de l'hydrogène s'accélère ; les projets dans notre région sont nombreux, les acteurs se positionnent.

La feuille de route Hydrogène, écrite voici 3 ans, doit s'adapter à cette accélération et définir les ambitions de notre région face au déploiement de ce nouveau vecteur énergétique de décarbonation.

Ensemble, donnons une nouvelle ambition à la feuille de route régionale de l'Hydrogène.



Frédéric MOTTE, Président de la mission rev3 et Conseiller régional de la transformation économique des Hauts-de-France donne rendez-vous dans cette vidéo aux acteurs de l'hydrogène pour lancer les travaux de co-design : <https://youtu.be/O0HqIwTrxxw>

Venez co-construire la feuille de route de l'Hydrogène Hauts-de-France en partenariat avec Pôlénergie et la Délégation Régionale de France-Hydrogène.

SAVE THE DATE

27 septembre 2023, 14h-17h30 à Lille

13 octobre 2023, 9h-12h30 à Arras

25 octobre 2023, 14h-17h30 à Amiens

(les lieux sont donnés à titre indicatif et seront confirmés début septembre)



Pour nous contacter : contact@polenergie.org



2508 route de l'Ecluse Trystram
59140 Dunkerque
Tél : 03.28.61.57.15

